



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Localisation

Département : Loir-et-Cher

Commune : Bonneveau

Autres communes :

## R500

Appellation : Eglise Saint-Jean-Baptiste

## Monument(s)

Appellation : Eglise Saint-Jean-Baptiste

Protection : protection mixte

Arrêté : classement le 14/03/1961

Étendue de la protection : Parois supportant les peintures murales du 16s ornant l'abside et les murs du choeur (cad. A 472) : classement par arrêté du 14 mars 1961

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.